

d'un vert foncé, elle laisse pendre de ses branches qui s'entrelacent des gousses vertes de 4 à 10 pouces de long. Voilà le spectacle qui a frappé ma vue la première fois que j'ai visité un "champ de vanille".

Tous les arbres de cette immense forêt présentant le même aspect : de légères lianes grimpant le long du tronc, s'accrochant aux branches et laissant pendre vers le sol, par centaines la gousse qui contient la délicieuse fève, de la grosseur à peu près d'une banane et plus longue de deux ou trois pouces. Quelques gousses sont vertes, d'autres sont d'un jaune clair et quelquefois elles sont si abondantes qu'on dirait des régimes de bananes croissant sur les arbres de la forêt. L'étrangeté de la scène est encore augmentée par l'absence totale de signes de civilisation et de culture dans cette forêt vierge où les fruits mûrs se marient avec le feuillage sombre des arbres séculaires.

La culture de la plante consiste uniquement à élaguer la forêt pour lui faire place. On la plante par boutures, comme la vigne ; on peut aussi l'obtenir directement de la semence, mais en ce dernier cas, elle est plus longue à produire que lorsqu'elle provient de boutures. Elle est très rustique, dans son climat et prend racines, quelquefois, d'être simplement jetée par terre, pourvu qu'elle ait l'ombre et l'humidité voulue. Quatre ou cinq ans après la plantation et quelquefois même plus tôt, la partie inférieure de la tige se pourrit et tombe ; mais auparavant, des radicelles se sont formées au-dessus de la partie en décomposition et ces radicelles ont déjà atteint le sol où elles se plongent, lorsque la base de la tige se détache.

Ce fait remarquable a donné lieu à deux théories distinctes : la première c'est que la plante est un *épiphyte*, c'est-à-dire une plante tirant sa nourriture de l'atmosphère et étant indépendante du sol ; la seconde, c'est que c'est un parasite, tirant sa subsistance de l'arbre à laquelle elle s'attache. A l'appui de cette dernière théorie on apporte le fait que, si vous coupez une tige à quelque distance du sol, la tige ne meurt pas, mais émet des radicelles qui s'allongent pour rétablir la connection avec le sol.

Une étude sérieuse de la plante sur les lieux mêmes et dans son pays d'origine me permet de dire que ces deux théories sont erronées, quoique, avant mon voyage au Mexique, je fusse disposé à accepter la théorie du parasitisme, avec d'ailleurs plusieurs autorités éminentes.

M. Fuenti m'affirme avoir fait l'expérience de la séparation de la tige à deux ou trois pieds du sol. Quelques jours après, des radicelles étaient poussées à la partie inférieure de la tige au-dessus de la séparation et avaient atteint le sol, remplaçant ainsi le tronc séparé. La tige est très juteuse, et lorsqu'elle a perdu ses racines, elle tâche de les remplacer, conformément aux lois de son existence ; mais c'est aux dépens de sa propre substance et non de celle de l'arbre où elle s'attache, ce qui est prouvé par le fait que, s'il lui faut trop de temps pour atteindre le sol, elle dépérit et meurt.

Si les radicelles atteignent le sol avant que la tige soit entièrement desséchée, celle-ci reprend la vie et la santé ; mais si c'est le contraire, la plante meurt. Elle a donc besoin du sol pour vivre. Et la preuve que ce n'est pas un parasite, c'est qu'on en a vu croître et prospérer en s'enroulant sur un arbre mort.

Au milieu de mes études, j'eus la bonne fortune de faire la connaissance de M. Agapito Fontecilla, qui connaît la plante pour l'avoir étudiée avec soin et longtemps et à qui je dois la plus grande partie de mes notions sur la vanille. En prenant la moyenne des dix dernières années, le nombre de fèves recueillies à chaque récolte a été de plus de 15,000,000 dont la plus grande partie produites par Papantla. Les prix obtenus depuis quelques années varient beaucoup ; de \$22 à \$125 le mille. Le prix moyen est de \$60 à \$70. le mille, ce qui donne plus de \$1,000,000.

CHARLES E. HIRES.  
(A suivre)

## LE CHILI

Le Chili a eu l'honneur de donner un noble exemple aux diverses Républiques de l'Amérique du Sud. Le Parlement a pu trouver dans la marine, dans les classes supérieures, dans la population agricole, les forces morales et physiques nécessaires pour vaincre la rébellion du président Balmaceda. Cette victoire, toute légale, a été obtenue sans aucun concours étranger. Les institutions du Chili, quoique essentiellement démocratiques, sont encore marquées de la longue influence que l'Espagne a exercée et exerce encore indirectement dans tout l'Amérique du Sud. "Le Congrès, composé du Sénat—36 membres—et de la Chambre des députés—95 membres—possède le pouvoir supérieur. Il vote les lois auxquelles le président peut opposer son veto qui n'est levé que

par la majorité des deux tiers des voix du Congrès. Le président représente l'Etat, il est le vrai chef de l'administration ; néanmoins, il a besoin du consentement du Sénat pour certaines hautes fonctions. Les ministres sont responsables de leurs actes et doivent en rendre compte chaque année au Congrès. La justice est rendue par des Tribunaux de première instance, cinq Cours d'appel et une Cour suprême. Tous les magistrats sont inamovibles. Les Chiliens et les étrangers, établis au Chili, jouissent des mêmes libertés d'association, d'enseignement, de pétition, de propriété, qu'aux Etats-Unis. Le culte catholique est la religion d'Etat, mais les autres cultes jouissent d'une entière liberté.

Le territoire est partagé en vingt-quatre provinces. Chaque province a à sa tête, un intendant, nommé par le président ; elle est divisée en départements avec un sous-préfet ou *governador*, en cantons ou subdélégations avec subdélégués et en districts avec des inspecteurs. Il existait pas de conseils municipaux avant une loi qui vient d'entrer en activité ; cette loi établit des municipalités dans toutes les communes. Les conseils municipaux communaux sont présidés par des alcaides qu'ils choisissent. Ceux des villes sont présidés par les intendants et les *governadores*. Il est facile de reconnaître, dans ces diverses et curieuses dispositions, l'influence espagnole. En 1890, les budgets des divers conseils municipaux ne dépassaient pas 4,400,000 pesos. Ces conseils ne jouissaient que d'une indépendance limitée. Point de conseils provinciaux. Le Président nomme les intendants et les *governadores* ; ceux-ci désignent les subdélégués. Il existe, dans chaque district, des juges de paix, des commissaires, qui composent, réunis aux subdélégués, une sorte de bureau administratif.

Le Chili forme, par suite, une République centralisée, dirigée par les classes supérieures, mais où des libertés considérables sont garanties aux citoyens et aux étrangers. La naturalisation s'obtient après un séjour d'un an ; elle est indispensable pour acquérir les droits politiques. Le mariage avec une Chilienne confère la naturalisation.

Nulle part, dans l'Amérique du Sud, les classes supérieures n'ont conservé autant de prépondérance qu'au Chili. Elles possèdent une grande partie des terres, des maisons dans les villes, des capitaux qui n'appartiennent pas aux étran-